



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 26 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **12 septembre 2025**
Présents : **21**
Votants : **27**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Isabelle JODIN, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Adjoints
Sandrine MARTINS, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Serge POIGNANT, Brigitte FOULON, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Marie-Agnès DESCOUX	a donné pouvoir	à	Isabelle JODIN
Mildred PUISSANT	a donné pouvoir	à	Charlotte LE MAITOUR
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Nathalie BEELS
Jean-Marc LONGEQUEUE	a donné pouvoir	à	Magalie BOUARFE
Franck PARIS	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Magali BOUARFE a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

**DELIBERATION N° 2025-33 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Commissions municipales -
Modification de la composition de la commission Finances et Vie économique**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée, ainsi que les textes subséquents,

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son article 76,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal, et notamment ses articles 21 et 22,

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Franck PARIS de la commission « Finances et Vie économique », en date du 20 juin 2025,

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20250926-2025-33-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier la composition de la commission « Finances et Vie économique »,

CONSIDÉRANT les propositions de candidatures pour siéger dans ces commissions,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCÈDE à la désignation d'un membre de la **commission « Finances et Vie économique »**, vote à main levée, pour remplacer le membre démissionnaire :

Est candidat :

Hervé GUISE

DÉSIGNE Hervé GUISE, membre de la commission « **Finances et Vie économique** » dont les membres sont :

Président	A. BRUNET
1	C. BARBERO
2	J-M. SIOZAC
3	F. BUSSY
4	MA. DESCOUX
5	C. SCHAEFFER
6	L. AUDIBERT
7	F. BILLY
8	L. TRAN
9	H. GUISE
10	JM LONGEQUEUE
11	C. PRUDHOMME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de l'installation de Hervé GUISE dans la commission « Finances et Vie économique ».

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 26 septembre 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20250926-2025-33-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025